S.E.L.A.S. OFFICIALES

2 avril 2023, transfert d’un office

Suite à la déclaration déposée par téléprocédure sur le site internet du ministère de la Justice, considérée comme complète le 1er février 2023, et en l’absence d’opposition au garde des Sceaux, ministre de la Justice, dans le délai de deux mois à compter de cette date,

L’office de commissaire de justice à la résidence de Versailles (Yvelines) dont est titulaire la société d’exercice libéral par actions simplifiée « OFFICIALES » a été transféré à la résidence de Mantes-la-Jolie (Yvelines).

Publication légale Depuis le 1er janvier 2021, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) doit assurer la publicité de certains mouvements impactant les offices qui ne font plus l’objet d’un arrêté du garde des Sceaux (art. 7-1 D. 2018-872 du 9 octobre 2018)